

ECOFFEY & WEBER-BRAUNE

Avocats – Rechtsanwälte – Attorneys at law

Inscrits au barreau de Fribourg

David Ecoffey

LL.M. Universität München (LMU)
LL.M. Droit fiscal (Tax) Université Genève
david.ecoffey@eu-avocats.ch

Nathalie Weber-Braune

Avocate/Rechtsanwältin
Spécialiste FSA droit de la famille
Médiatrice/Mediatorin SAV/SDM/SVFM
nathalie.weber-braune@eu-avocats.ch

Simon Murith

Avocat
simon.murith@eu-avocats.ch

Gabrielle Naudi

Avocate-stagiaire
gabrielle.naudi@eu-avocats.ch

Maëlle Badoux

Avocate-stagiaire
maelle.badoux@eu-avocats.ch

Par porteur

Conseil d'Etat (CE)
du canton de Fribourg
Route des Arsenaux 41
1700 Fribourg

Fribourg, le 18 octobre 2023
N/réf.: DE/mh

**Concerne : Demandes de modifications du volet éolien du PDCant
Dépôt d'un mémoire complémentaire et demande d'accès au dossier**

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les membres du Conseil d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Vous me savez agir pour la défense de plusieurs Communes, soit La Sonnaz, Vuisternens-dt-Romont, La Verrerie, Grangettes, Billens-Hennens, Sâles, Sorens, Pont-en-Ogoz et Siviriez, en lien avec les problèmes de conflit d'intérêts qui entachent le volet éolien du Plan directeur cantonal.

En juillet 2023, les Communes ont appris incidemment et indirectement dans le cadre de votre réponse à l'instrument parlementaire « Mandat 2022-GC-63/Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal PDC » que vous aviez chargé l'IDHEAP d'examiner si la procédure ayant

abouti à la planification éolienne a été réalisée dans les règles de l'art. Les Communes ont immédiatement réagi auprès de vous face à cette nouvelle violation du droit d'être entendu, dès lors que, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 1^{er} décembre 2022, vous savez qu'une véritable décision devra être rendue ce qui implique, en amont, que la qualité de partie soit reconnue aux Communes avec les droits procéduraux qui en découlent. Par conséquent, le fait d'avoir mandaté dans des circonstances totalement inconnues l'IDHEAP, sans consulter au préalable les Communes sur la personne du mandataire (récusation), sur le mandat attribué, ses contours, les questions posées, les documents transmis, constitue une nouvelle violation du droit d'être entendu des Communes. Celles-ci ne savent ainsi même pas si leurs demandes de modifications du 17 mars 2022, ainsi que les pièces qui les accompagnent, ont été transmises à l'IDHEAP.

Par conséquent, aux noms des Communes que je représente, je demande l'accès immédiat et complet à l'intégralité du dossier de modifications du volet éolien du plan directeur cantonal PDCant, incluant évidemment tous les échanges avec l'IDHEAP.

Par ailleurs, je dépose ce jour à l'attention de votre Autorité un mémoire complémentaire, officiellement accompagné de quatre classeurs fédéraux de pièces. Je vous remercie de bien vouloir transmettre ce mémoire complémentaire ainsi que les pièces à l'IDHEAP avec instructions d'en tenir compte, étant précisé que, compte tenu des violations précédentes du droit d'être entendu des Communes, une copie de la présente, du mémoire complémentaire, ainsi que des quatre classeurs fédéraux de pièces sont adressés directement ce jour également à l'IDHEAP, qui nous lit en copie, pour traitement.

Je me permettrai de prendre contact dans le courant de la semaine prochaine avec la Chancellerie afin d'examiner les modalités de consultation du dossier.

Vous remerciant de donner à la présente les suites qu'elle comporte, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du Conseil d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de mes sentiments respectueux.



David Ecoffey

- Annexes :
- Un mémoire complémentaire.
 - Un bordereau de pièces et 4 classeurs fédéraux de pièces.
 - Copie du courrier à l'IDHEAP.

ECOFFEY & WEBER-BRAUNE

Avocats – Rechtsanwälte – Attorneys at law

Inscrits au barreau de Fribourg

COPIE

David Ecoffey

LL.M. Universität München (LMU)
LL.M. Droit fiscal (Tax) Université Genève
david.ecoffey@eu-avocats.ch

Nathalie Weber-Braune

Avocate/Rechtsanwältin
Spécialiste FSA droit de la famille
Médiatrice/Mediatorin SAV/SDM/SVFM
nathalie.weber-braune@eu-avocats.ch

Simon Murith

Avocat
simon.murith@eu-avocats.ch

Gabrielle Naudi

Avocate-stagiaire
gabrielle.naudi@eu-avocats.ch

Maëlle Badoux

Avocate-stagiaire
maelle.badoux@eu-avocats.ch

Recommandé (express)

Université de Lausanne UNIL
Institut de hautes études en
administration publique
M. Nils Soguel, Directeur
Bâtiment IDHEAP
1015 Lausanne

Fribourg, le 18 octobre 2023
N/réf.: DE/mh

**Concerne : Demandes de modifications du volet éolien du PDCant
Dépôt d'un mémoire complémentaire**

Monsieur le Directeur,

Dans le dossier noté sous rubrique, vous me savez agir pour la défense des Communes suivantes :
La Sonnaz, Vuisternens-dt-Romont, La Verrerie, Grangettes, Billens-Hennens, Sâles, Sorens,
Pont-en-Ogoz et Siviriez.

Par rapport à votre courrier du 28 août 2023, je vous remercie de bien vouloir prendre note du fait
que je ne représente pas la Commune de Villorsonens.

Dans ce cadre, je me permets de vous adresser directement en annexe une copie de mon mémoire
complémentaire déposé ce jour auprès de la Chancellerie d'Etat à l'intention du Conseil d'Etat du
canton de Fribourg, avec les quatre classeurs fédéraux de pièces qui l'accompagnent.

Je me permets également de vous renvoyer respectueusement à la lecture de la copie de la lettre d'accompagnement adressée au Conseil d'Etat, dont le contenu explique le sens de la présente démarche.

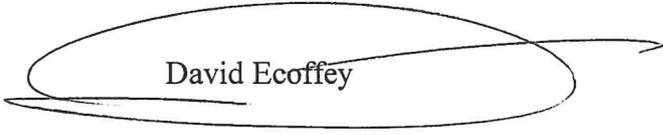
Dès lors que le Conseil d'Etat n'a absolument pas consulté les Communes en lien avec le mandat qu'il vous a attribué, les Communes ignorent tout de celui-ci, de ses contours et également des écritures et pièces qui vous ont été soumises. Ainsi, par précaution, elles vous adressent une copie complète du mémoire complémentaire, pour traitement.

Compte tenu du volume de l'envoi, celui-ci a été scindé en deux :

- 1) Le mémoire complémentaire vous est adressé en courrier recommandé express.
- 2) Les quatre classeurs fédéraux du bordereau de pièces en colis inscrit (recommandé), qui vous parviendra donc séparément.

Copie de la présente est adressée au Conseil d'Etat.

Je vous remercie de la suite que vous y donnerez et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



David Ecoffey

- Annexes :
- Copie du courrier au Conseil d'Etat de ce jour.
 - Copie du mémoire complémentaire.
 - Copie du bordereau de pièces et 4 classeurs fédéraux de pièces.